

COMMUNIQUÉ OFFICIEL

Sur la dégradation du coût de la vie et la violation des droits économiques et sociaux en Haïti

Institut National
pour la Défense des
Droits Économiques,
Sociaux et Culturels
(INDESC)



L'**Institut National pour la Défense des Droits Économiques Sociaux et Culturels** exprime sa profonde indignation face à l'aggravation de la crise du coût de la vie en Haïti, laquelle constitue désormais une violation caractérisée, flagrante, continue et généralisée des droits économiques et sociaux de la population.

La situation actuelle viole directement plusieurs dispositions de la Constitution haïtienne de 1987, notamment :

- Article 19 : obligation pour l'État de garantir le droit à la vie, à la santé et au respect de la personne humaine ;
- Article 22, 32 et s. : reconnaissance du droit de tout citoyen à un logement, à l'éducation, à l'alimentation et à la sécurité sociale ;
- Article 35 et s. : obligation de l'État de garantir des conditions de travail justes et équitables.

À cela s'ajoutent les engagements internationaux d'Haïti, notamment le **Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC)**, le **Protocole de San Salvador**, la **Convention Américaine relative aux Droits de l'Homme** qui imposent à l'État :

- une obligation d'action progressive mais effective,
- une interdiction de régression injustifiée,
- et une obligation de protection contre les atteintes économiques graves.

Or, la hausse incontrôlée des prix, l'absence de régulation du marché et l'inaction face à l'effondrement du pouvoir d'achat constituent des manquements graves à ces obligations.

De plus, l'**INDESC** constate avec préoccupation que le Gouvernement, sous la direction du Premier Ministre, Monsieur Alix Didier Fils-Aimé, n'a pas pris les mesures raisonnables, nécessaires et proportionnées pour atténuer les effets de cette crise multidimensionnelle.


indeschaiti509@gmail.com


+(509) 3125-8179
+(509) 4709-8886

  
@ INDESC_Haïti


www.inddesc.org

Cette carence engage :

- la responsabilité politique du Gouvernement ;
- la responsabilité juridique de l'État pour manquement à ses obligations positives ;
- et potentiellement sa responsabilité internationale en cas de persistance de violations massives des droits de l'homme.

L'argument de la contrainte économique ou de la conjoncture ne saurait exonérer l'État, dès lors que celui-ci est tenu de mettre en place des mécanismes minimaux de protection sociale.

Qui pis est, l'inflation persistante à deux chiffres affectant les produits de base constitue un véritable affront à la dignité du peuple haïtien :

- Dépréciation continue de la gourde ;
- Hausse significative du carburant impactant transport et alimentation ;
- Augmentation du seuil de pauvreté et aggravation de l'insécurité alimentaire.

Ces indicateurs traduisent une réalité incontestable démontrant que vivre dignement en Haïti devient inaccessible pour une majorité de citoyens.

Face à cette situation, l'**INDESC** :

- Dénonce une violation systémique des droits économiques et sociaux ;
- Interpelle directement le Premier Ministre sur son obligation de résultats ;
- Refuse toute normalisation de la misère comme fatalité économique.

En conséquence, l'**INDESC** exige :

- La mise en place urgente d'un mécanisme de régulation des prix des produits de première nécessité ;
- Une révision réaliste et indexée du salaire minimum ;
- L'instauration d'un programme de protection sociale d'urgence (subventions ciblées, transferts sociaux) ;
- La publication transparente des décisions liées au carburant et aux politiques économiques ;

**Institut National
pour la Défense des
Droits Économiques,
Sociaux et Culturels
(INDESC)**



**Frédo JEAN CHARLES, Avocat
Président**



indeschaiti509@gmail.com



**+(509) 3125-8179
+(509) 4709-8886**



@ INDESC_Haïti



www.inddesc.org

- L'ouverture d'un dialogue national sur la dignité économique incluant société civile et experts.

En persistant dans l'inaction, le Gouvernement prend le risque d'une rupture sociale profonde et engage sa responsabilité devant l'histoire, le droit et la communauté internationale.

L'**INDESC** appelle à une réaction immédiate, structurée et conforme aux obligations constitutionnelles et internationales de l'État haïtien. Sous menaces des poursuites judiciaires.

Fait à Pétion-Ville le 23 avril 2026